

Rentrée 2025

AFFECTATION et INSCRIPTION

Votre enfant est affecté(e) au Lycée Professionnel Agricole de Chambray-lès-Tours. Dès le vendredi 27 juin (à partir de 15h), pour finaliser cette affectation, vous devez impérativement procéder à l'inscription de votre enfant.

Les inscriptions auront lieu au LPA du lundi 30 juin au mardi 8 juillet de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

Pas d'inscription sur TELESERVICES

2 possibilités :

- Prendre rdv et vous y présenter avec l'ensemble des pièces citées ci-dessous pour remplir le dossier sur place accompagné de l'enfant concerné.
- Retirer un dossier d'inscription sans rdv que vous remplirez au domicile et prendre rdv pour le dépôt du dossier avec toutes les pièces citées ci-dessous dans les délais cités ci dessus.

Contact pour la prise de rendez-vous :

Par mail : vs-lpa.chambray@educagri.fr ou par téléphone : 02.47.28.94.35

- Notification d'affectation au lycée de Chambray-lès-Tours remise par l'établissement d'origine
- EXEAT (certificat de fin de scolarité)
- 2 photos d'identité récentes (portant nom/classe au verso) dont une à coller sur le dossier
- Photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du titre de séjour de l'élève en cours de validité
- Photocopie du livret de famille complet et à jour
- Le cas échéant : copie de l'extrait de jugement ou de l'ordonnance de non-conciliation en cas de séparation ou de divorce des parents ou copie de jugement de tutelle si enfant confié à un tiers
- Photocopie de l'attestation de recensement (obligatoire pour les élèves de nationalité française à partir de 16 ans)
- Photocopie des pages du carnet de santé relative aux vaccinations à jour
- Déclaration d'assurance année scolaire 2025-2026 (scolaire ou responsabilité civile)
- 2 Relevés d'Identité Bancaire ou Postal du/des responsable(s) du paiement des factures pour procéder au remboursement par virement
- **Si vous souhaitez demander une bourse :**
 - copie de l'avis de l'avis d'imposition sur le revenu 2024 et attestation de paiement CAF indiquant les enfants à votre charge.

Si vous refusez l'affectation de votre enfant, merci de nous avertir par mail